

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 9.

JUILLET 1900

No. 7.

# ANNALES

— DU —

# Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,  
Dominus tecum.*

**BULLETIN MENSUEL**

Publié en collaboration,

"Avec l'approbation de l'Ordinaire.

Imprimées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)

Rév. L. E. DUGUAY, Ptre Gérant.

# Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,  
CAF DE LA MAGDELEINE.

## SOMMAIRE :

Légende.—Le Jourdaïa près de son embouchure—

I Marie dans la Sainte-Ecriture. Marie dans le Prophète Daniel

II Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III Calques Insignes.

IV Faveurs obtenues.

**ABONNEMENT.** — Payable à l'avance —

**CONDITIONS :** Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste : EST DE 35 CENTIMS.

**Avantages.**—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

**Faveurs Spirituelles.**—Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire

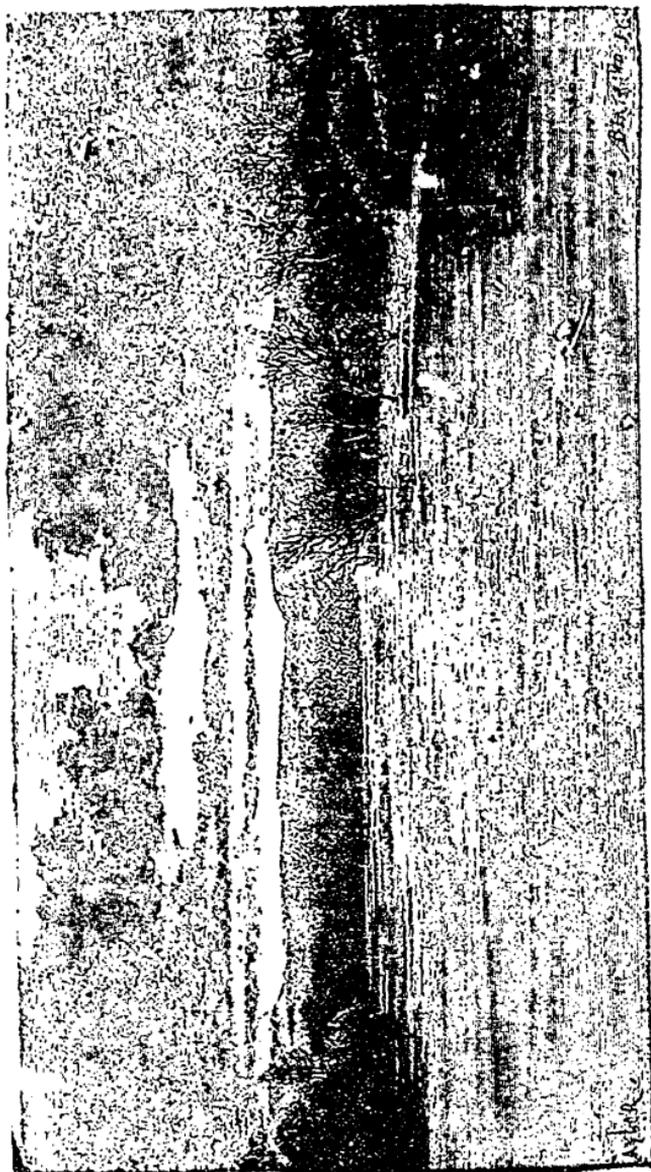
**CORRESPONDANCES** — Pour toutes correspondances, s'adresser à "M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de Magdeleine, Co. Champlain.

**DECLARATION.**—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

# ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

---

---



Le Jourdain près de son embouchure

## LEGENDE

Le Jourdain se jette dans la Mer Morte par deux bras qui ont chacun de 150 à 200 pieds de large, et d'une profondeur qui ne dépasse guère 3 à 4 pieds ; cependant, il n'est pas possible de passer à gué, en cet endroit, à cause du limon, dans lequel bêtes et gens seraient rapidement engloutis. »

Le Jourdain est décrit diversement par les voyageurs qui l'ont vu de près. Les uns le disent clair et limpide, presque azuré ; les autres affirment que c'est une rivière de boue, charriant à la Mer Morte des ondes jaunâtres, tenant en suspension beaucoup de substances terreuses. Les uns et les autres ont raison. Au printemps et au commencement de l'été, le Fleuve enflé rapidement par la fonte des neiges du Grand Hermon, des montagnes volcaniques du Jauban, et par les pluies qui ont versé une abondante quantité d'eau dans tous les Wadys qui aboutissent au Ghor, devient troublé, élève son niveau considérablement, ronge l'argile de ses bords, déracine les plus gros arbres, et transporte au Lac Asphaltite une masse énorme de débris. En été, au contraire, les eaux sont presque limpides, jamais entièrement claires, cependant, car elles emportent toujours les limons déposés sur ses rives. Mais, à cette époque, elle sont d'un vert foncé, et très-agréables à boire.....

# LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

---

*Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration*

---

SEPTIÈME NUMÉRO.—JUILLET 1900.

---

## I

La Vierge Marie, Reine du T.S. Rosaire

---

### LES INDULGENCES DU ROSAIRE

---

Lettre de S. E. le cardinal Cori et Note officielle des indulgences

---

#### INDULGENCES COMMUNES AUX CONFRÈRES ET AUX AUTRES FIDÈLES.

61. Indulgence de sept ans et sept quarantaines, le premier dimanche de chaque mois, à ceux qui assistent à la procession (S. Pie V, *consueverunt*, 17 septembre 1569)

62. Indulgence plénière *toties quoties*, à partir des premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil, le jour de la fête du T. S. Rosaire célébrée en souvenir de la victoire remportée sur les Turcs grâce au Rosaire, auprès des îles Échinades, à tous ceux qui, après avoir reçu les sacrements, visitent la chapelle du Rosaire ou une

image de la Vierge exposée dans l'église (S. C. des Indulgences, 25 janvier 1866), et y prie aux intentions du Souverain Pontife. (S. Pie V, *Salvatoris*, 5 mars 1572 ; S. C. des Indulgences, 5 avril 1869, 7 juillet 1885.)

NOTA.— Pour gagner l'indulgence dont il vient d'être parlé, la confession pourra être faite le vendredi précédant immédiatement la fête du T. S. Rosaire. (Léon XIII, Rescrit de la S. C. des Indulgences, 19 août 1899.)

63. Indulgence plénière un seul jour de l'octave du T. S. Rosaire choisi au gré de chacun, pourvu qu'on reçoive les sacrements, qu'on visite la chapelle du Rosaire, ou une image de la Sainte Vierge exposée dans l'église, et qu'on y prie aux intentions du Souverain Pontife. (BENOIT XIII, *Pretiosus*; 20 mai 1727 ; S. C. des Indulgences, 7 juillet 1885.)

64. Indulgence plénière aux mêmes conditions à la Fête-Dieu et pour la fête du Saint titulaire de l'église. (GRÉGOIRE XIII, *Desiderantes*, 22 mars 1580.)

65. Toutes et chacune des indulgences contenues dans ce catalogue peuvent être appliquées par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui sont morts unis à Dieu par le lien de la charité ; toutefois, exception est faite de l'indulgence plénière à l'article de la mort. INNOCENT XI, *Ad ea*, 15 juin 1679.)

## APPENDICE

SOMMAIRE DES INDULGENCES CONCEDEES A  
TOUS LES FIDELES POUR LA DEVOTION DU  
TRES SAINT ROSAIRE.

1. A ceux qui récitent au moins un chapelet chaque jour, indulgence plénière une fois l'an, le jour choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements, à condition qu'ils se servent d'un chapelet béni par un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs ou par un autre prêtre délégué. (*Raccolta*, édition 1898, No. 194.)

2. Indulgence de cent jours pour chaque *Pater* et chaque *Ave* à tous ceux qui récitent le Rosaire ou au moins un chapelet, à condition que leur Rosaire soit béni par un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs ou par un prêtre délégué (*Ibid*)

3. Indulgence de cinq ans et cinq quarantaines chaque fois qu'on récite un chapelet. (*Ibid.*)

4. Indulgence de dix ans et dix quarantaines, une fois par jour, à ceux qui récitent avec d'autres au moins un chapelet, soit chez eux, soit dans une église, soit dans un oratoire public ou privé. (*Ibid.*)

5. Indulgence plénière, le dernier dimanche de chaque mois, à ceux qui récitent avec d'autres au moins un chapelet trois fois par semaine, soit chez eux, soit dans une église, soit dans un oratoire, et à condition que, en ce der-

nier dimanche, ils reçoivent les sacrements, visitent une église ou un oratoire et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (*Ibid.*)

6. Indulgence plénière, un des quinze samedis consécutifs, choisi au gré de chacun, si, chaque samedi, on reçoit les sacrements, on récite le chapelet ou l'on médite dévotement les mystères du Rosaire. (*Raccolta*, édition citée, No. 197.)

NOTA.—Chaque fois que les fidèles sont légitimement empêchés d'accomplir cet exercice le samedi, ils peuvent y suppléer le dimanche sans perdre les indulgences. (*Ibid.*)

7. Indulgence de sept ans et sept quarantaines tous les samedis non compris dans le paragraphe précédent. (*Ibid.*)

8. Indulgence plénière pour ceux qui, à une époque quelconque de l'année, accomplissent de pieux exercices durant neuf jours en l'honneur de la Reine du Rosaire, par la recitation de prières que l'autorité légitime a approuvées : cette indulgence est accordée le jour choisi au gré de chacun, soit pendant la neuvaine, soit pendant les huit jours qui la suivent immédiatement ou vraiment contrits, confessés et communés, ils prient aux intentions du Souverain Pontife. (*Raccolta*, édition citée, No. 1849)

9. Indulgence de trois cents jours pour tous les autres jours de la neuvaine pendant lesquels ces prières sont récitées, (*Ibid.*),

## POUR CEUX QUI RECITENT LE CHAPELET DURANT LE MOIS D'OCTOBRE.

Sa Sainteté Léon XIII (1er septembre 1883, 20 août 1885 23 juillet 1898) a concédé à perpétuité les indulgences suivantes :

10. Indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête du Rosaire, ou un jour de l'octave, reçoivent les sacrements, visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife, à condition d'y réciter un chapelet, soit publiquement dans une église, soit d'une façon privée, le jour de la fête et chacun des jours de l'octave.

11 Indulgence plénière à ceux qui, après l'octave de la fête du Rosaire, récitent le chapelet au moins dix fo's dans le cours de ce même mois d'octobre, soit en public dans une église, soit d'une façon privée, le jour, choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements, visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

12. Indulgence de sept ans et sept quarantaines pour chaque jour du mois d'octobre, où les fidèles récitent un chapelet, soit en public dans une église, soit d'une façon privée.

13. Toutes et chacune des indulgences contenues dans ce sommaire sont applicables aux âmes qui souffrent dans les flammes du Purgatoire (*Raccolta*, édition citée, p. 22, No. 4.)

La S. C. des Indulgences et des Reliques a

reconnu comme authentique le présent sommaire des indulgences accordées à tous les fidèles pour la dévotion du Rosaire, et elle en a autorisé l'impression et la publication.

Donné à Rome, en la secrétairerie de cette même Congrégation, le 29 août 1899.

L. † S.

FR. J.-M. CARD. GOTTI, préfet.

† A. SABATUCCI, arch. d'Antinoë,

Secr.

## II

### Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire

#### LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

##### *La ruine du Temple*

Voici le tableau effrayant des Juifs qui périrent depuis leur crime de Déicide jusqu'à l'empire d'Adrien, Le lecteur jugera par là de la sévère mais juste vengeance de Dieu contre ce peuple perfide.

Sous les gouverneurs Albinus, Gessius, Florus et Cestius, le nombre des Juifs qui périrent, s'élève à...	254,000
Dans le siège de Totapata.....	40,000
Sur le mont Garisim.....	11,600
A Joppé (Jaffa).....	40,000
A la prise de Farichie.....	40,000
Dans la déroute de Giscala.....	2,000
A Jérusalem dans le massacre des Idumiens.....	20,500
Sur les rives du Jourdain, fuyant de Gadara.....	15,000
Durant le siège de Jérusalem par Titus.....	1,100,000
Dans le reste de la Judée.....	236,460
Nombre des Juifs passés au fil de l'épée par J. Sévère.	560,000
<b>Total général.....</b>	<b>2,341,560</b>

Plus de *deux* millions d'hommes dont l'antique terre de Chanaan a bu le sang en moins d'un siècle! Sur les ruines de l'ancienne Jérusalem, Adrien bâtit une ville nouvelle à laquelle il donna le nom d'Alia Capitolina, et il édicta les lois les plus sévères contre les malheureux restes de la nation judaïque. Les ordonnances de cet empereur vis-à-vis des Juifs étaient encore dans toute leur rigueur du temps de saint Jérôme. Ce grand Docteur nous en a laissé un émouvant tableau dans son commentaire sur le prophète Sophonie. "Jusqu'au jour d'aujourd'hui, dit il, les anciens habitants de cette terre, après avoir mis à mort les prophètes de Dieu et le Fils de Dieu lui-même, son Fils unique, ont la défense sévère de mettre le pied dans Jérusalem. Pour obtenir la permission de venir une *seule* fois l'année pleurer sur les cendres de leur malheureuse ville détruite, ils doivent payer un tribut. Juste vengeance de Dieu qui force cette nation perfide qui un jour acheta le sang précieux de Notre-Seigneur, à acheter maintenant ses propres larmes! Vous verriez le jour anniversaire de la prise de Jérusalem et de la destruction du temple par les Romains accourir ici de tous les pays circonvoisins, une foule immense de Juifs plongés dans la plus profonde douleur; des vieillards décrépits, de jeunes vierges, de tendres enfants, des jeunes gens dans la fleur de l'âge, les vêtements déchirés et pleins de pous-

sière, vous les verriez se montrer des exemples vivants de la colère de Dieu, dans leurs habits sombres, leurs visages amaigris, le regard triste et abaissé vers la terre, leur pas incertain et leur chevelure en désordre. Et tandis que sur le mont des Oliviers et sur le Calvaire brille de tout son céleste éclat, le signe sacré de notre Rédemption, ce peuple infortuné vient pleurer sur son temple réduit en cendres : Ah ! émouvant spectacle ! A la vue de ces rues, en face de ces murs, à l'aspect de ces habitations, si différentes de celles qui habitèrent un jour leurs pères, ils laissent échapper un torrent de larmes ; d'autres se frappent la poitrine, d'autres se battent au visage et s'arrachent les cheveux ; ils vont, poussant de profonds soupirs, chercher dans leur anxieuse douleur, le temple là où ils savent bien qu'il n'existe plus. Ils accompagnent ce deuil si profond du son lugubre de divers instruments, pour accomplir cette parole du prophète qui annonça que leurs solennités seraient changées en deuil et en plaintes lugubres. Cependant l'heure arrive à laquelle il ne leur est plus permis de rester dans Jérusalem ; avant de quitter la ville, cette ville qui ne leur sera même plus loisible de contempler de loin, jusqu'à leur retour, à pareil jour l'année suivante, ils se tournent vers les soldats qui les battent et les poussent dehors le visage baigné de larmes, les hardes du voyage sur les épaules, pâles, tristes, levant vers le

Ciel des mains suppliantes, ils demandent par pitié qu'on les laisse pleurer encore. Les soldats non moins avides d'or que durs à leurs prières, leur accordent cette maigre consolation, moyennant un nouveau tribut. Et tous ces malheureux, aussi pauvres qu'avares, ne pouvant se détacher de ces lieux si chers, mettent de nouveau la main dans leur bourse et paient un nouveau tribut en prix de nouvelles larmes.

Ce que faisaient les restes infortunés d'Israël, au temps de St. Jérôme, ils le font encore aujourd'hui. Le tribut n'est plus exigé, la proscription est abolie, mais le deuil antique, les lugubres lamentations restent toutes entières. Un des spectacles qui excite le plus la curiosité des étrangers à Jérusalem, c'est celui qui se représente chaque vendredi au lieu appelé *Place des Pleurs*. Un pèlerin se faisant le très-fidèle interprète de nos propres impressions va nous le décrire : " Cette *place des Pleurs*, dit M. Laurent de St. Aignan est une espèce de corridor long d'environ trente mètres, et dont le côté oriental est formé par (un fragment de l'antique enceinte extérieure) du temple. Le sol est recouvert d'un pavé entretenu dans un état rare de propreté. C'est pour ainsi dire un synagogue sans toit, lieu sacré de prières d'un peuple sans patrie dans sa patrie même. Tous les vendredis, du matin jusqu'au soir, des Juifs de tout sexe et de tout âge se rassemblent de-

vant ces restes impassibles de leur religion et de leur nationalités détruites. Les uns venus du fond de l'Allemagne avec leur toque de fourrure, les autres des provinces russes et polonaises avec leur longue robe graisseuse et leur feutre indescrivable ; ceux-ci arrivant de Maroc et de l'Algérie couvert d'un burnou en lambeaux, ceux-là des pays orientaux où ils portent le turban bleu surmonté d'une excroissance conique ; tous ridicules partout ailleurs à cause de leurs fantastiques costumes, ont ici un caractère commun de tristesse et de prescription qui les rend intéressants. Je les ai visités en ce lieu, deux vendredis à des heures différentes ; il y avait foule. Les uns se tenaient accroupis les jambes croisées à la manière turque, et se balançaient d'avant en arrière, comme des gens ivres de douleur, ils chantaient d'une voix triste et monotone, dans leur antique idiome hébraïque, les psaumes du Roi-Prophète ; d'autres debout, une vieille Bible à la main, le pied droit étendu et se balançant aussi, lisaient attentivement ; un grand nombre, le front collé sur les pierres vénérables qu'ils baisaient de temps en temps, récitaient langoureusement les lamentations de Jérémie.

## III

## RELIQUES INSIGNES

## RELIQUES DE LA SAINTE VIERGE

## LES CHEVEUX DE LA SAINTE VIERGE

Ce dévouement du chapitre à Notre-Dame de la Treille y attira d'illustres visiteurs. Saint Thomas de Cantorbéry vint la prier aux jours de son exil ; saint Bernard qui accompagnait Innocent III, réfugié en France, vint la saluer avec cette piété filiale qui est un de ses plus beaux caractères, et nul doute que sa parole si puissante, si sympathique, n'ait allumé alors dans le cœur des Lillois ce tendre amour pour la sainte Vierge, qui a toujours été une de leurs plus belles gloires religieuses.

Aussi, en 1254, époque fameuse dans l'histoire de Notre-Dame de la Treille, Marie fit-elle éclater sa puissance et sa bonté envers un peuple qui lui montrait tant de dévouement. Le 2 juin, octave de la Trinité, une affluence extrême de pèlerins entourait la sainte image, demandant la guérison de maux réputés incurables, LORSQUE TOUT A COUP AVEUGLES, BOITEUX, SOURDS, PARALYTIQUES, TOUS SONT GUÉRIS EN UN INSTANT. Aussitôt les cris d'allégresse éclatent de toutes parts, les louanges de Marie se répètent sur tous les points de la ville, et on les célèbre par une fête dite *de la festivité nouvelle*. Ce ne fut là cependant encore que le

commencement ; les prodiges se continuèrent presque tous les jours ; et une puissance mystérieuse sembla, à dater de cette époque, attachée à la sainte image. Cette puissance, qui s'est conservée à travers le cours des siècles, a pour garantie les preuves les plus irrécusables. L'évêque de Tournai, après une enquête faite selon les règles de l'Eglise, si sévère et si judiciaire en pareille matière, constata CINQUANTE-TROIS miracles. Ces miracles étaient publics, et la ville entière en avait été témoin : c'était la résurrection d'un mort, du fils de Jeanne de la Forest, mort en naissant et rendu à la vie sur l'autel de Notre-Dame de la Treille ; on le baptise, il pousse un soupir et se rendort dans les bras de la mort pour revivre au ciel ; c'est la guérison subite d'un autre enfant agonisant, du fils d'Elie de Planques. Sa pauvre mère désolée était venue du chevet de ce cher fils à l'autel de Marie ; et là elle priait avec ses larmes que les mères seules peuvent verser. Au même instant, son fils, subitement guéri, se lève et vient se joindre à elle, pour remercier Notre Dame de sa miraculeuse guérison. C'est un chanoine de Saint-Pierre, Hugues de la Cambre, qui, délaissé de tous, comme atteint de la peste qu'on craignait de gagner en l'approchant, se traîne faible et chancelant à la chapelle de Notre-Dame, y prie avec ferveur ; et soudain tous les symptômes du fléau disparaissent, ses yeux éteints reprennent l'animation de la vie, et la santé refléurit sur son front qui semblait déjà marqué du sceau de la mort. C'est par un prodige plus grand encore, Lille conservant toujours sa foi intacte, quoique battue de tous côtés par les flots de l'hérésie, qui, en huit jours, avait détruit en Brabant QUATRE

CENTS EGLISES OU COUVENTS, n'avait laissé dans Gand que deux chapelles catholiques, et avait fait de Tournay la Genève des Pays-Bas. "Comment l'hérésie aurait-elle pu nous entamer, disent les anciens historiens, environnés; comme nous sommes, de puissantes citadelles?" Et ces puissantes citadelles qu'ils énumèrent ne sont autres que les chapelles de la Vierge, si nombreuses en dedans et au dehors de la ville.

A ces témoignages se joint un grand fait public, c'est la procession annuelle instituée, en l'an 1254, pour perpétuer le souvenir des miracles qui commencèrent, en cette même année, à illustrer Notre-Dame de la Treille. Cette procession eut lieu, pendant les premières années, dans l'enceinte de l'église collégiale; mais au mois de février 1269, la comtesse Marguerite institua, par lettres patentes, la procession autour de la ville: "Nous, Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut, est il dit dans ces lettres octroyons une pourchiesson à faire autour de la ville de Lille, chacun au durablement, par tel jour que notre Dieu, en l'honneur de sa très chère mère, a commenché nouvellement à faire si glorieux miracles, devant l'image qu'on appelle à la Treille en l'église Saint Pierre." La première procession eut lieu, avec grand éclat, le 2 juin 1269; "et à cet effet, dit un historien du temps, furent faits, aux destours des chemins et sur aucunes rivières, des ponts pour la commodité des assistants; et le samedi devant, afin de ne donner crainte à quelqu'un de marcher sur les ponts, les députés et messieurs du chapitre et des magistrats avec les maîtres charpentiers et maçons, allèrent visiter les ponts,

s'ils étaient suffisants pour soutenir dans ce passage grand nombre de confrères et autres assistants. On vit, à cette procession, beaucoup de bourgeois avec flambeaux en mains et un nombre presque innombrable de personnes pieds nus, tête découverte et le chapeau bas, les larmes aux yeux les soupirs en la bouche, priant et remerciant cette bonne Notre Dame de la Treille "

Voici quel fut l'ordre du cortège : En tête marchaient les échevins ; après eux, les corps de métiers, avec étendards et emblèmes, les membres de chaque groupe tenant un cierge à la main ; les archers et les arbalétriers, revêtus de leurs brillantes armures, et portant des guidons qui flottaient joyeusement dans les airs ; diverses députations des villes environnantes, chacune précédée de sa bannière ; les ordres religieux de Saint-Dominique et de Saint François ; les compagnies bourgeoises en armes et habits de parade, suivies de trompettes et de tambours ; le clergé de la ville revêtu de ses plus splendides ornements ; un groupe de personnes avec torches à la main ; les chanoines de Saint-Pierre, entourant la châsse qui contenait les reliques de la sainte Vierge, et que surmontait un riche dais, porté par les premiers magistrats de la ville ; enfin, le châtelain avec quarante magistrats en robes magnifiques. Le cortège était formé par le bailli et ses gens à cheval, formant compagnie de cheveu-légers, pour la défense de la Reine de gloire " ; et un peuple immense remplissait les rues. Cette procession dura d'abord de onze heures à trois ; plus tard elle dura un demi jour. Les confrères et les pèlerins faisaient ce long trajet à jeun, pieds nus, dans un costume des plus modestes, pour

honorer l'humilité de la sainte Vierge ; et, pendant neuf jours, la même cérémonie se renouvelait.

---

 IV

### Faveurs obtenues

LEVIS.—Notre enfant souffrait depuis longtemps d'un mal terrible à une jambe et il était menacé d'une très-grande infirmité. Nous l'avons mis sous la protection de N. D. du T. S. Rosaire, et après une Neuvaine, il éprouva un grand soulagement : maintenant sa jambe est dans son état normal, et l'enfant marche assez facilement depuis plusieurs mois. D. L. P. L.

—QUÉBEC : Monsieur J. M. est un nouvel Abonné. Il doit à N. D. du T. S. Rosaire la guérison d'une longue et douloureuse maladie, après avoir promis de faire inscrire cette faveur dans les Annales et de s'y abonner.—RIVIÈRE CROCHE : J'ai obtenu la guérison de trois de mes enfants, par l'usage des *Roses Béni-tes* et après avoir fait brûler une lampe au Sanctuaire du Cap : nous sommes tous des Abonnés aux Annales : A. R. M. L.—SHERBROOKE : Une abonnée a obtenue une guérison d'un mal désespéré, et deux autres faveurs.—STE JEANNE DE NEUVILLE : Ma petite fille a été guérie, après la promesse d'un don au Sanctuaire du Cap : je m'acquitte de ma promesse, avec reconnaissance : SAMUEL LAROCHE.—STE ANGÈLE : Merci à N. D. du Rosaire : mon bébé, menacé de rester infirme a été guéri par l'usage de l'huile qui a brûlé devant la Statue de la Vierge du Cap, et aussi pour d'autres faveurs accordées à mon mari : Dame L. L. W. C.—POINTE DU LAC : J'ai été guéri d'un

gros mal de jambe qui me tenait au lit : mon garçon a été guéri d'un grand mal d'yeux ; et une jeune fille a obtenu plusieurs faveurs :  
 UNE AB.—LÉVIS : J'ai obtenu ma guérison, avec d'autres faveurs : C. L.—DESCHAMBEAUX : Une guérison par l'usage des *Roses Bénites* et deux grandes faveurs : UNE TERTIAIRE.—STE SOPHIE : Plusieurs faveurs : C. C.—STE SOPHIE DE LEVRARD : Reconnaissance à Marie pour ma guérison et pour une autre faveur : DAME W. T.—BUCKINGHAM : Une faveur : R. C.—ST. BARNABÉ : Dame T. E., souffrante depuis longtemps avait employé plusieurs remèdes sans succès : elle a fait usage des *Roses Bénites*, et a obtenu aussitôt un mieux très-sensible, Elle espère, sous peu, sa guérison complète.—L'ASSOMPTION : Plusieurs faveurs : DAME D.—ST. JACQUES DES PILES : Plusieurs faveurs : UNE AB.—CAP : Une faveur : E. R.—TROIS RIVIÈRES : Plusieurs faveurs : UNE AB.—STE GENEVIÈVE DE BATISCAN : Une faveur : DAME E. D.—ST. ALBAN : L'an dernier, j'ai été pleinement exaucée dans un cas très-difficile, après promesse d'un Pèlerinage au Cap : UNE AB.—ST. FÉLIX DE KINGSEY : Une faveur : UNE AB.—ST. TITE : Action d grâces pour la guérison d'une mère de famille : DAME M. C.—LEWISTON : MAINE : Reconnaissance pour avoir obtenu un emploi : DAME G. B.—TROIS-RIVIÈRES : Une mère de famille a obtenu sa guérison.—WOTTON : Mon fils a été guéri d'une hémorrhagie opiniâtre, par l'usage des *Roses Bénites* : mal de pied très-douloureux et de la consommation de gorge (en voie de bonne guérison : UNE MÈRE.—ST. TITE : La guérison de mon fils, malade depuis plusieurs années : DAME G. D.—ST ELPHÈGE : Je remercie la

Vierge du Cap pour la guérison de mon petit garçon, d'un accident grave et déclaré incurable par le médecin : DAME J. H.

### PELERINAGES

- 30 mai—Pèlerinage des Dames Tertiaires des Trois-Rivières.  
 8 juin— “ de l'Hôpital des Trois-Rivières.  
 10 juin— “ des Enfants de Marie des Trois-Rivières.  
 10 “ — “ Confrérie de l'Adoration Nocturne de l'Eglise Notre-Dame de Montréal.  
 11 “ — “ de l'Ecole des Diles Bouchard, des Trois-Rivières.  
 17 “ — “ des hommes de Ste Brigide de Montréal.  
 17 “ — “ de la paroisse de Champlain.  
 25 “ — “ des Pères du St. Sacrement.  
 26 “ — “ de la paroisse des Ecurieux et autres.  
 30 juillet—Pèlerinage de la paroisse de Maisonneuve, Montreal.

### SOUSCRIPTION AU TOMBEAU DE NOTRE-SEIGNEUR, AVEC LA VOIE DOULOUREUSE AU CAP.

*Trois-Rivières*—M. et Mme N. Levasseur : \$4.00. M et Mme Charles Sulte ; \$5.00. M. et Mme Albert Charbonneau : \$5.00. M. et Mme Louis Daviau : \$5.00. Melle Séraphine Bellemare : \$5.00. M. et Mme A. Gauthier, avec M. et Mme X. Toupin : \$3.00. M. et Mme E. Duchesnes, avec une associée : \$2.00. M. et Mme Joseph Abran : \$3.50. M. et Mme A. Guilbert avec Melle B. : \$2.00. M. Narcisse et Melle Emma Rivard : \$3.00. Melle Sophie Laperrière : \$2.00. Melle Delamothe, avec un groupe d'Associés : \$5.00. M et Mme O. Cloutier, avec U. Carignan : \$3.00. Melle A. B. : \$2.00. M. et Mme C. Z. Duplessis : \$1.00. M. et Mme H. D. : \$1.00. Mme V. B. : \$1.00. M et Mme P. D. : \$1.00. M. et Mme E. Tremblay : \$1.00. M et Mme P. Béland : \$1.00. Melle A. Bouchard : \$1.00. M. et Mme G. L. : \$1.00. M. et Mme P. Dupont : \$1.00. M et Mme S. H. : \$1.00. M et Mme Thomas Chevalier : \$1.00. Mme X. \$1.00. M. et Mme Amédée Bordeleau : \$1.00. M. et Mme Euchariste Paquin : \$1.00. M. Narcisse Causette : \$1.00. M. et Mme T. Asselin : 1.00. Mme Vve L. P. Fortin : \$1.00. Mme Vve E. Duchesne : \$1.00. M. et Mme Colbert Julien : \$1.00. Mme Vve Onésime Mongrain : \$1.00.

Melle R. D. Bourgeois, Berthierville : \$1.00. M. Jos. I. Montambeau, Cap : \$1.00. M. Naz. Dorva', Cap : \$1.00. Dme L. E. B. Louiseville : \$1.00. Dme O. Sauvageau, St-Alban : \$1.00. M. P. Nault, Ste Sophie : \$1.00. M. Ed. Mansseau, Trois-Rivières : \$1.00. Dme P. Paradis, Trois-Rivières : \$1.00. M. Eug. Paradis, Trois-

Rivières : \$1.00. Dme Aug. Brisson, St Pierre les Lecquets : \$1.00. M. X., Montréal : \$1.00. Dme T. Cormier, St Grégoire : \$1.00. Dme L. St-Onge, Ste Rose du Dégelé : \$1.00. Delle Phil. Dumont, Ste Rose du Dégelé : \$1.00. Delle J. Roy, Champlain : \$1.00. Dme H. Ayotte, St Narcisse : \$1.00. M. D. Lambert, Wilder, Vt. \$1.00. M. P. Montplaisir, Cap : \$2.00. M. A. Dusablon, St Castimir : \$1.00. M. Z. Toup'n, Cap : \$4.00. M. G. Cormier, St Grégoire : \$1.00. Dme G. Beaupré, Montréal : \$1.00. Delle Phil. Daigle, Ste Croix : 35 cts. M. M. Gélinas, Louiseville : \$1.00. Delle Hamma Lupien, Ste Ursule : \$2.00. M. Ep. Montplaisir, Cap : \$1.00. Dm : A. Bolsvert, Trois-Rivières : \$1.00. M. A. Montambeau, O. Montambeau, S. Montambeau, J. Montambeau. \$1.00 M. P. Beaumier, T. Montambeau, \$1.00. Delle C. Beaulieu, \$1.00. Ls. Beaulieu : \$1.00. D. T. Larivière : \$1.00. Un abonné : \$1.00. M. G. Courtois : \$1.00. Delle R. Chamberland : \$1.00. Delle Emélie St Onge : \$1.00. Delle Marguerite Bolsvert : \$1.00. Dme Elle Roberge : \$1.00. Dme Dubé, \$1.00. Dme O. Tetreault : \$1.00. Dme Vve X. Brouillet : \$1.00. M. Thos. Cook : 50 cts. D. lle A. Drouin : \$1.00. M. Phi. Panneton : \$1.00. Dm : A. Duchaine : \$1.00. Un autre : \$1.00. Discrétoire du T.-O., Trois Rivières : \$1.00. MAG 3

## RECOMMANDATIONS AUX PRIERES

35 malades, 30 guérisons, 28 familles, 19 pères de famille, 36 mères de familles, 16 jeunes filles, 25 jeunes gens, 15 étudiants, 24 enfants, 18 voyageurs, 20 ivrognes, 52 conversions, 25 vocations, 34 affaires temporelles, 25 affaires spirituelles, 20 succès dans les entreprises, 21 faveurs particulières, 36 bonnes morts, 1 paroisse de France, 2 paix dans la paroisse.

## DECES.

M. Frs. Cormier, St Grégoire, Dme Vve O. Hardy, M. F. Matte, St Tite, Dme Vve S. Beaumier, née Agnès Lapointe, EM. Narcisse Brousseau, Philippe Biron, Edonard Crevier de Bellerive, Cap de la Magdeleine, M. Arthur Olivier, Maire des Trois-Rivières, H. Boulard, Cap.

## DONS AU SANCTUAIRE

M. S. Laroche, Pont-Rouge : \$5.25. M. T. Ricard : 25 cts Dme F. D. Victoriaville : \$1.00. M. T. Leblanc, Ste Ursule : \$1.60. Dme T. Cook, Trois-Rivières, \$2.00.

*Imprimatur.*

† F. X., Evêque des Trois-Rivières.

# CANTIQUES

## N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELELERINS

AU

### SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

---

## Le Mois du T. S. Rosaire Illustré

PAR LE B. P. FREDERIC O. S. F.

---

### EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

### PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

*Nota.* — Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

---

## RELIURE DES ANNALES.

*NOTA*—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1898-1899, en un seul volume.

**M. AYOTTE**, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1898-1899,

# AVIS

---

(Pour simplifier la correspondance)

**PAIEMENT DES ABONNEMENTS.**—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

**TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.**—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire). est :

- 1<sup>o</sup> De 50 cents pour les Messes Basses ;
  - 2<sup>o</sup> De \$3.00 pour les Grand'Messes.
- 

## TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE? —

### SANCTUAIRE de N.-D, du CAP

---

- 1<sup>o</sup> Une lampe pour un jour : 5 cents.
  - 2<sup>o</sup> Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
  - 3<sup>o</sup> Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
  - 4<sup>o</sup> Une lampe pour un mois : \$1.10.
  - 5<sup>o</sup> Une lampe pour un an : \$12.00.
- 

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.